ART. 47 N° 1558

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - $(N^{\circ} 2673)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1558

présenté par Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À la deuxième phrase de l'alinéa 100, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots:

« service et organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.